



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT TRIENNAL DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS DE LA VILLE **DÉCISION N° DM-25-003 EN DATE DU 09 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé.

CONSIDÉRANT que la proposition de la société SCHILLER France SAS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe LEVEQUE, dont le siège social est situé 6 rue Raoul-Follereau 77608 Bussy-Saint-Georges, d'un contrat triennal de maintenance et d'entretien, sur la période allant du 17 février 2025 au 16 février 2028, pour les 37 défibrillateurs installés sur la ville de Vincennes, pour un montant annuel de 3 678,54€ TTC (trois mille six cent soixante-dix-huit euros et cinquante-quatre centimes) ;

D É C I D E

DE SIGNER le contrat triennal de maintenance et d'entretien n°SF-1798-GP pour la période allant du 17 février 2025 au 16 février 2028, avec la société SCHILLER France SAS représentée par son Directeur Général Monsieur Christophe LEVEQUE, pour les 37 défibrillateurs installés sur la ville pour un montant de 3 678,54 € TTC (trois mille six cent soixante-dix huit euros et cinquante-quatre centimes).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250109-lmc1H12784H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2025
Date de Publication : 09/01/2025